



Yves Détraigne

Sénateur de la Marne



FÉVRIER 2014

Vote blanc

Yves Détraigne était l'orateur du groupe centriste sur la proposition de loi visant à reconnaître le vote blanc aux élections. Selon lui, chaque citoyen donne à son vote le sens qu'il souhaite et, face au même choix à faire dans l'isoloir, certains électeurs, indécis ou insatisfaits de ce qui leur est proposé, choisissent de voter blanc tandis que d'autres glissent un bulletin nul.



Il a donc précisé que la formule proposée, à savoir décompter séparément les bulletins blancs des bulletins nuls sans pour autant les prendre en compte dans les suffrages exprimés, était un bon compromis. A titre personnel, il a regretté que ce texte propose qu'une enveloppe vide soit considérée comme un bulletin blanc comme l'ont voté les députés. Le Sénat avait pour sa part estimé, en première lecture, que le vote blanc, en tant qu'acte délibéré, devait se traduire par l'introduction d'un bulletin blanc dans l'enveloppe afin d'éviter toute équivoque quant à la portée du geste de l'électeur.

Mineurs isolés

Yves Détraigne est également intervenu pour le groupe centriste sur la proposition de loi de Jean Arthuis relative à l'accueil et à la prise en charge des Mineurs Isolés Etrangers. Avec ce texte, le sénateur de la Mayenne souhaitait mettre l'Etat face à ses responsabilités du fait de son incapacité à endiguer les filières d'immigration clandestine. Le débat, même s'il n'a pas pu aller à son terme, a permis d'évoquer un sujet difficile et propice à l'accumulation de non-dits selon le sénateur de la Marne.

Géolocalisation

Intervenant sur le projet de loi relatif à la géolocalisation, il a soutenu cette intervention rapide du législateur qui allait permettre aux forces de police et aux magistrats de reprendre une activité "normale" en matière de lutte contre la délinquance, à savoir pouvoir à nouveau utiliser les moyens de géolocalisation dans le cadre des enquêtes préliminaires et des enquêtes de flagrance afin d'assurer la sécurité de chacun mais aussi pour un bon fonctionnement de notre justice pénale.



Gestion des déchets d'emballages

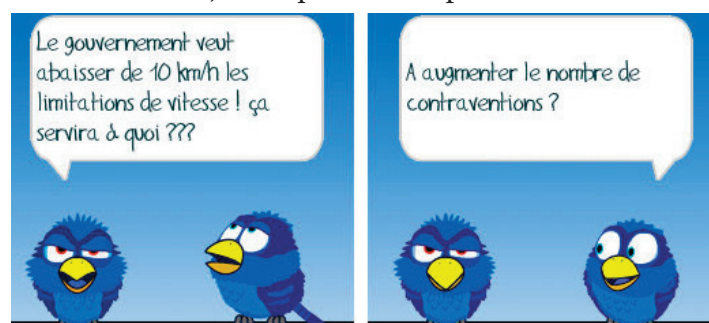
Yves Détraigne a demandé au ministre de l'Ecologie de mettre en œuvre concernant la filière "emballages" la clause de revoiture qui aurait dû permettre une revalorisation du dispositif de soutien aux collectivités au 1er janvier 2013.



Maintes fois reportée, cette clause, créée en 2011 lors des négociations pour l'agrément d'Eco-Emballages, doit permettre de rediscuter du montant de l'enveloppe consacrée par cet éco-organisme au soutien des collectivités pour la gestion des déchets ménagers. A l'époque, tous les acteurs n'avaient pas la même estimation du marché des déchets ménagers et la création de cette clause avait permis de débloquer une situation tendue... Cette demande de réajustement financier se justifie par le fait que le coût de gestion des déchets est devenu intenable pour les collectivités (et donc le contribuable), qui financent 50 % de cette gestion alors qu'il est écrit dans le Grenelle de l'environnement que l'éco-organisme doit en financer 80 %.

Alors que les inondations et crues se multiplient dans notre pays, Yves Détraigne a soutenu auprès du gouvernement les propositions de simplification des syndicats agricoles en matière de réglementation environnementale des cours d'eau et fossés. En effet, les agriculteurs, qui entretiennent depuis toujours ceux-ci afin de gérer les flux des précipitations, de contribuer à la prévention des inondations et de protéger leurs cultures et les habitations, proposent des simplifications administratives afin d'obtenir une meilleure réactivité de la part de l'administration et une plus grande lisibilité des règles applicables...

La vitesse n'étant qu'un facteur parmi d'autres de la mortalité routière, Yves Détraigne a demandé au ministre de l'Intérieur de ne pas **baisser à 80 km/h la vitesse maximale autorisée sur les routes communales, départementales et nationales**. Si la baisse du nombre de victimes sur la route doit rester une priorité absolue, cette réduction de 10 km/h laisse perplexe. Ainsi, entre 1998 et 2002, le nombre de décès sur les routes a diminué de 15 % malgré une augmentation de la vitesse moyenne de circulation sur tout le réseau à cette période. En outre, cette réduction s'avérerait très pénalisante pour les Français qui utilisent tous les jours leurs véhicules, notamment pour les salariés, les artisans, les responsables de PME, ainsi que les transporteurs...



Yves Détraigne est de nouveau intervenu, avec ses deux collègues marnais, auprès du ministre de l'Agriculture sur l'éventuelle suppression de l'**obligation de livraison en distillerie des sous-produits de la vinification**. (Cf. lettre de juillet 2013). En effet, malgré une première intervention, il semblerait que le projet de décret présenté par ses services lors du Conseil Spécialisé Vins du 18 décembre dernier propose bien l'ouverture de l'élimination des sous-produits viticoles au compostage, à la méthanisation et même à l'épandage des marcs de raisin. Les professionnels du secteur de la distillerie, comme l'ensemble de la filière viticole, ne comprennent pas que leurs arguments n'aient pas été pris en compte avant la rédaction de ce projet et demandent à ce que ce texte réglementaire ne soit pas signé et publié en l'état.

Yves Détraigne a assisté à la cérémonie d'hommage au **soldat Albert Dadure**, à la nécropole nationale de Minaucourt le Mesnil les Hurlus. Pendant près d'un siècle, son corps est resté enterré, tout près de la tranchée où il avait été tué au début de la première guerre mondiale et découvert fin juillet 2013 lors des travaux de restauration d'une tranchée à Massiges.



• • • • •



Considérant qu'il serait légitime que ce lycée puisse bénéficier d'un panel de formation satisfaisant au même titre que les autres lycées urbains ou ruraux, Yves Détraigne

a relayé auprès du Recteur de l'Académie de Reims les inquiétudes soulevées par les élus locaux du sud-ouest marnais suite à la décision prise de ne pas ouvrir une première Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG) au Lycée de la Fontaine du Vé à Sézanne. En effet, ce projet, porté par le proviseur et l'ensemble du personnel enseignant, était également encouragé par les élus du territoire, car il aurait permis de diversifier l'offre de formation pour les élèves de ce bassin de vie (plutôt enclavé et mal desservi au niveau des transports). Jusqu'à présent, les collégiens doivent faire le choix de continuer leur scolarité à Romilly-sur-Seine ou à Epernay, en devenant internes ou en faisant supporter à leurs parents des déplacements quotidiens très longs, ou d'abandonner leur projet et de s'inscrire dans les séries générales où ils n'ont pas forcément l'ambition ou l'envie de s'y investir.

Opération «OnField»

Yves Détraigne et ses collègues Françoise Férat et Charles de Courson faisaient partie des cadres et parlementaires de leur parti auxquels de jeunes militants de l'UDI ont remis leur "cahier de doléances de la politique française". Ces jeunes ont choisi de sillonner la France pendant plusieurs semaines pour aller écouter ce que les citoyens avaient à dire, afin de mieux comprendre leurs préoccupations. En 10 mois de travail, et 38 villes visitées, ils ont ramené quelques 1027 doléances de citoyens...

• • • • •



Vingtième anniversaire de l'installation du 501ème RCC à Mourmelon

Attribution des noms de domaine ".vin" et ".wine"

Considérant que la protection des indications géographiques devaient être une priorité pour la France, Yves Détraigne a demandé au ministre de l'Agriculture de veiller à ce que, dans les négociations, l'ICANN (organisme privé américain en charge de la gestion des domaines internet au niveau mondial) prenne en compte au mieux les intérêts de la filière viti-vinicole. Les indications géographiques représentant une valeur ajoutée très importante pour la filière vitivinicole de notre pays, les et occupent une place prépondérante en valeur à l'export, il est donc important de ne pas brader les futurs noms de domaine internet ".vin" et ".wine"...



Visite d'écoliers pour un cours d'éducation civique sur le terrain

Yves Détraigne vient d'être reconduit comme membre de la **Cour de Justice de la République** parmi les représentants du Sénat. Celle-ci est compétente pour juger les crimes ou délits accomplis par les membres du gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions.

Yves Détraigne était présent aux travaux de la Conférence Interrégionale des Bâtonniers du Grand Est, réunie à Metz.

Le sénateur a assisté à une rencontre parlementaires avec les Jeunes Agriculteurs de la région Champagne-Ardenne pour faire un point sur la conjoncture agricole.

Le sénateur a été parlé cumul des mandats et élections municipales à l'émission « la voix est libre » sur France 3 Champagne-Ardenne.

Attention, suspension des travaux parlementaires du lundi 3 mars au dimanche 6 avril 2014 en raison des élections municipales...



Sur le terrain...